



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-sixième session, Siège de la FAO

Rome, Italie, 1^{er} - 5 juillet 2013

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

Les amendements suivants au Manuel de procédure sont proposés par les comités du Codex énumérés ci-dessous.

Comité du Codex	Objet	Référence
CCMAS	Projet d'amendement des Directives pour l'établissement de valeurs numériques pour les critères méthodologiques et/ou l'évaluation de la conformité des méthodes à ces critères figurant dans le Manuel de procédure (LD et LQ)	REP13/MAS, par. 9, Annexe IV
CCPR	Principes et directives pour l'application du principe de proportionnalité aux fins d'estimation des limites maximales de résidus de pesticides	REP13/PR par. 98, Annexe VIII
CCFFP	Avant-projet de révision de la procédure d'ajout de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche (en vue de son inclusion dans la section II: Élaboration des normes Codex et textes apparentés : Lignes directrices pour l'incorporation de dispositions spécifiques dans les normes Codex et textes apparentés) ¹	REP13/FFP, par. 128, Annexe VI

¹ Note: ce point a été inclus dans le document CX/CAC 13/36/3 pour adoption à l'étape 5/8 (Point 5 de l'ordre du jour)